

<http://ugtg.org/spip.php?article811>



LKP - Comprendre le mouvement, les enjeux & la situation

- Dossier spécial LKP - Prises de parole du LKP -



Date de mise en ligne vendredi 20 mars 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Transcription de l'intervention de Rosan MOUNIEN sur radyotanbou.net le samedi 14 mars 2009. (Gwan mési Jéra & a tout ékip a radyo la)

Les négociations ne sont pas terminées : les mobilisations se poursuivent !



Il s'agit de bien comprendre ce mouvement et la situation actuelle. Nous avons signé [2 protocoles d'accord](#) :

Un premier protocole d'accord appelé [Accord Jacques BINO](#). Il porte sur les augmentations de salaire et particulièrement sur la question des 200 euro. **Sa sé yonn !**

Le deuxième protocole est celui du 4 mars 2009, signé par le LKP avec l'Etat, les collectivités (Conseil régional & Conseil Général). Il porte sur les 18 autres points de revendication, en dehors de la question des salaires. S'agissant de ce second protocole (celui donc du 4 mars), mais nous aurons l'occasion d'y revenir par la suite, il y a des points sur lesquels nous avons obtenu des résultats d'application immédiate ; il y en a d'autres points sur lesquels nous continuons à mener des négociations, en vue d'aboutir à des résultats.

Nous ferons le point sur ce volet des négociations en cours.

Bien entendu, il y a le reste du programme de revendications - qui constitue les 126 points restants de la plate forme de revendications de 146 points du LKP ; et sur lesquels nous n'avons pas encore entamé de discussions.

Mais fidèle à notre principe de ne jamais verser de café sur du marc, nous préférons d'abord terminer les négociations en cours sur l'application du protocole du 4 mars ; et après nous attaquerons les revendications du moyen et du long terme.

Voilà pour ce qui est du protocole du 4 mars.

S'agissant de l'Accord Jacques BINO

Accord rappelons le portant sur les salaires et signé entre le LKP et un certain nombre d'organisations patronales. Au départ il y avait l'UMPEG (Union des Moyennes et Petites Entreprises de la Guadeloupe), l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales), l'UCEG (l'Union des Chefs d'Entreprise de Guadeloupe). L'UPA (Union

Professionnelle Artisanale) a par la suite signé cet accord.

L'application de cet accord BINO ne fait pas l'objet de négociations ; mais de luttes ! Là, c'est de luttes qu'il s'agit ! A la différence de l'application du protocole du 4 mars - où là nous menons des négociations - c'est un combat que nous menons pour faire appliquer l'accord BINO sur le terrain !

C'est pourquoi il y a un certain nombre de camarades qui étaient déjà en grève dans le cadre du mouvement de grève générale, qui ont poursuivi la grève dans leurs entreprises après la levée du mot d'ordre de grève générale ; pour obtenir l'application de cet accord par leurs entreprises.

C'est important ! Il faut bien comprendre qu'il y a d'une part des entreprises où les travailleurs étaient déjà en grève et qui poursuivent leur mouvement pour l'application de l'Accord Jacques BINO ; il y a d'autre part des entreprises dans lesquelles les salariés ne s'étaient pas encore mis en grève ou avaient repris le travail, et où ils se sont levés comme un seul homme pour réclamer l'application de l'Accord !

Pour résumer, il y a d'un côté des travailleurs qui étaient déjà en grève et qui n'ont pas arrêté la grève ; de l'autre, des travailleurs qui n'étaient pas encore ou n'étaient plus en grève et qui sont (r)entrés en grève. A titre d'exemple, on peut citer le cas du réseau BANNETTE (boulangerie-pâtisserie contrôlée par la famille AUBERY) : Ils sont en grève et les négociations sont en cours.

Bien entendu il y a aussi un certain nombre de secteurs où, petit à petit, des accords sont signés. Parmi ceux-ci :

Il y a des entreprises où nous n'avons pas à faire grève ou à rester pour que des accords soient signés, pour que l'accord soit immédiatement appliqué ; c'est le cas du BTP, c'est le cas du Groupe VIVIES, et de toute une série d'entreprises qui ont tout de suite signé, sans problème... Toute une série d'entreprises, notons le en passant, qui sont affiliées au MEDEF...

Ensuite, il y a d'autres combats qui sont menés sur le terrain : Dans le secteur des hôtels il y a un certain nombre d'hôteliers qui ont signé, notamment l'ARAWAK (signature mardi 10 mars), le CLIPPER, le SALAKO. Et hier soir, le directeur du plus gros hôtel de Guadeloupe - La VIEILLE TOUR - m'a appelé pour avoir quelques explications techniques sur le protocole et afin de bien voir dans quoi il mettait les pieds : Depuis il a également signé.

On peut donc dire que les plus grosses structures de l'hôtellerie signent déjà ! Il reste VION [NDLR : [Nicolas VION](#), président du GHTG, vieux réactionnaire, nostalgique de l'Algérie française]... Mais VION ne possède qu'un petit hôtel employant 12 salariés... De toutes les façons, quand lè kabouya la ké pasé an kou ay i ké pwi li osi... Ce n'est donc pas un problème.

Et donc, petit à petit, sur le terrain, les accords sont librement signés ! Même si l'on voit certains jouer au rétif ; et même si l'on entend deux ou trois jaqueter à la radio et à la télé : il ne s'agit que de simples et vaines gesticulations. Ainsi et à titre d'exemple, le directeur de l'hôtel LA VIEILLE TOUR n'était pas séquestré au moment où il m'a appelé ! Sa parole était libre ; il n'était pas sous la contrainte ! Et nous sommes restés un bon moment au téléphone, à échanger sur des questions techniques liées au protocole ; comme on dit, entre gens civilisés... Là-dessus il n'y a aucun problème

Dans la grande distribution, la plupart des enseignes ont déjà signé. Et au moment où nous nous exprimons, si

les hypermarchés MILENIS et CONTIENT n'ont pas encore signé, ce n'est pas en raison d'un désaccord sur l'application de l'accord - puisque qu'ils sont ok sur l'Accord Jacques BINO. Là où il y a des points d'achoppement entre eux et nous, c'est sur les modalités de la reprise du travail : c'est-à-dire sur ce que chacune des parties est prête à lâcher pour reprendre. Les travailleurs se disent prêts à donner un coup de collier, mais exigent de ces patrons qu'ils lâchent une maille : ils ne revendiquent pas tant le paiement de leurs jours de grève ; mais exigent le paiement des jours de grève dont ils, eux les patrons, portent la responsabilité ! En particulier, les jours de grève que ces patrons ont obligé les travailleurs à faire depuis la signature de l'accord [le protocole a été signé le 28 février 2009].

Ca, c'est une question de principe, car s'ils avaient appliqué l'accord dès le 1er mars, les travailleurs n'auraient pas été obligés de faire deux semaines de grève en plus ! C'est là-dessus qu'on achoppe, mais nous croyons que de façon intelligente, chacun ayant une parfaite connaissance de ses intérêts, ces messieurs vont signer.

Il y a également le cas de l'industrie sucrière, la filière canne-sucre-rhum, qui a signé. Mais il y a d'autres questions qui font l'objet de négociations (NAO - Conditions de travail...).

S'agissant donc de l'Accord BINO, on peut aujourd'hui considérer que les grandes entreprises, qui étaient les plus rétives au départ, ont signé, sont en train de signer ou vont signer. Et donc pour la semaine à venir, l'essentiel des grandes entreprises signera.

Dès lors, la question qui se pose maintenant concerne les plus petites entreprises ; celles où il n'y a peut-être pas de syndicats, pas d'organisation... Le plus important, c'est que ces travailleurs comprennent qu'il leur appartient de s'organiser ! Et là, il faudra que ceux qui sont des cocagneurs comprennent qu'il leur faut eux aussi s'organiser si ils veulent véritablement régler les problèmes qu'ils rencontrent.

Pour l'essentiel, on peut aujourd'hui dire à propos de l'Accord Jacques BINO que nous n'avons pas attendu les dispositions de l'Etat pour procéder nous-mêmes à son extension. C'est la raison pour laquelle nous avons affirmé dès sa signature compter sur la force de nos propres poignets, sur la force de la mobilisation des travailleurs pour réaliser l'extension de cet accord.

Et en fait, plus qu'une extension, c'est d'une adhésion volontaire qu'il s'agit ; contrairement à ce qui peut être dit ci ou là. Nous avons ainsi entendu certains parler d'extorsion de signature ; mais nous nous affirmons que les négociations se font en toute liberté et que nous n'obligeons personne à signer ce qu'il ne veut pas ! La seule chose que nous disons : le travail reprendra chez ceux qui veulent signer ; la grève se poursuivra chez les autres ! Et personne ne peut nous obliger à reprendre le travail tant que nous n'avons pas obtenu satisfaction !

Il faut bien voir que le mouvement qui s'est fait, est un mouvement de fond. Il a provoqué une prise de conscience des Guadeloupéens et un changement de comportement. Pendant 44 jours les Guadeloupéens se sont rendu compte que nous pouvions vivre, boire et manger sans entrer dans leurs supermarchés. De nouvelles solidarités ont surgi, ou plus exactement des solidarités existant déjà dans le temps, mais qui avaient disparu ; et qui réapparaissent aujourd'hui.

Les gens ont commencé à être autonomes dans leurs têtes et ont commencé à réfléchir sur la manière de consommer. Ensuite, ils se rendent compte que ce mouvement va inévitablement créer un nouvel ordre économique. Et ce n'est donc pas par hasard que nous avons affirmé que ceux qui ne veulent pas signer n'ont rien à faire en Guadeloupe ! Non pas qu'on les en chassera à coups de pieds, parce qu'ils ont à leur disposition l'armée, la justice et la police... Mais, gentiment, nous leur ferons comprendre que, même si leurs commerces et entreprises sont présents, nous ne nous y rendrons plus. Et que nous sommes capables de développer nos propres activités ! Que

nous sommes capables de consommer à notre manière ! **Que nous les marginaliseront et que nous les boycotteront !** Naturellement, ces patrons là se sont rendu compte que cela commençait à prendre. Car à partir du moment où les moyennes enseignes ont signé et rouvert, ils ont vu que les gens se rendaient dans certains établissements et ne venaient plus chez eux, ils ont vu que des tonnes de marchandises leur appartenant s'étaient endormies sur le port, et qu'en dépit des centaines de gendarmes présents dans l'enceinte du centre commercial CARREFOUR les gens ne venaient pas y acheter, ils ont été obligé de commencer à réfléchir... Ils se disent : bien ; [le petit ANGELE](#) est bien gentil, mais il est bien incapable de mettre du beurre dans nos épinards...

Et que constate-t-on aujourd'hui ? Qu'il - [Willy ANGELE](#) - est le seul à n'avoir pas signé ! Et il n'a pas signé car il n'en a pas le droit ! Il n'a pas signé car il ne possède aucune entreprise ! Sa signature ne nous intéresse donc pas... Puisqu'il ne représente rien ! Donc petit à petit les gens l'ont fui...

Et quels sont donc ceux qui aujourd'hui font le plus de résistance ? Précisément, ceux qui sont organisé autour de [Mme KOURY](#) & de la CGPME...

Mais lui, LOUIS, président de la CGPME, qu'elle est donc l'activité de son entreprise ? Défiscalisation ! Et cette défiscalisation pour qui la réalise t-il ? Pour des petits entrepreneurs... Mais d'ores et déjà nous disons à ces petits entrepreneurs qu'il y a des individus qui ne sont pas fréquentables... De par son comportement vis-à-vis des Guadeloupéens, vis-à-vis des entreprises guadeloupéennes, il ne faut plus fonctionner avec lui, LOUIS. Ne lui confiez plus vos projets ! Allez voir d'autres professionnels de la place ! D'autant que certains d'entre ont déjà rencontré des problèmes avec lui ! Puisqu'il en a déjà couillonné deux ou trois... C'est donc une raison de plus pour ne pas y aller ! On ne peut pas porter quelqu'un qui lui vous traîne... Car l'intérêt des petits entrepreneurs est précisément de faire en sorte qu'il y ait un nouvel ordre économique ! Un nouvel ordre économique qui leur permette d'avoir eux aussi leur place dans ce pays, dans l'économie de ce pays !

Les personnes qui donc organisent la plus forte résistance - sans qu'on ait même à se soucier de VION qui lui-même ne représente rien - sont celles qui sont autour de [Man KOURY](#) ; c'est ce noyau là... Mais comme nous aimons à le dire : ni kouri é ni las... Chaque chose arrivant à point, le moment venu, nous aurons donc le temps de nous occuper correctement de son cas.

Pour le moment, ce qui nous intéresse c'est de faire en sorte que les entreprises adhèrent majoritairement à l'Accord Jacques BINO. Et aujourd'hui précisément, la question de l'extension se pose en des termes complètement différents ! C'est pourquoi nous avons dit vouloir mettre à profit le délai de dénonciation de 15 jours - que nous avons prolongé de trois semaines - avant qu'ils ne passent à la procédure d'extension, qui en principe ne peut être mise en route avant le 18 ou 20 mars.

Actuellement, il n'y a donc aucune raison valable pour que l'Etat ne prenne les dispositions pour procéder à l'extension de l'Accord BINO !